



Agence MCA-Morocco

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

ICS/MCA-M/LG-05/Compact

Financé par

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

A TRAVERS

MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION (MCC)

**Assistance technique à la Direction de la Gouvernance du Foncier dans la
réalisation de ses missions**

INVITATION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

Madame, Monsieur,

Titre de la mission : Assistance technique à la Direction de la Gouvernance du Foncier dans la réalisation de ses missions.

Référence de la mission :ICS/MCA-M/LG-05/Compact

L'Agence MCA-Morocco (MCA-Morocco) invite les consultants individuels à présenter leurs candidatures pour la mission citée en référence. La sélection se déroulera conformément aux directives de MCC en matière de passation des marchés avec des consultants individuels suivant la procédure « Individual Consultant (IC) », une méthode basée sur la qualification du Consultant dont la description est disponible sur le site web de MCC « www.mcc.gov » : <https://www.mcc.gov/resources/doc/program-procurement-guidelines>.

Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence du Gouvernement américain, a signé un deuxième Compact d'une valeur de 450 millions de dollars en faveur du Gouvernement du Maroc, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

Le Compact dont l'objectif est la réduction de la pauvreté, à travers la croissance économique, inclut deux projets : « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

L'objet de cette lettre d'invitation est la sélection d'un Consultant individuel chargé **de l'assistance technique à la Direction de la gouvernance du foncier dans la réalisation de ses missions**.

L'Agence MCA-Morocco attribuera un contrat à temps plein d'une durée maximale **de 48 mois avec un niveau d'effort de 44 mois à plein temps, dont 6 mois pour la période de base et 7 périodes optionnelles de 6 mois chacune et ce**, sans que la durée globale ne dépasse la date de la fin du compact, soit le 30 juin 2022.

Cette demande de consultation est ouverte à toutes les personnes éligibles (consultants individuels) qui souhaitent y participer. Les consultants individuels **ne peuvent pas** s'associer sous forme de groupement ou de sous-traitance.

Les consultants individuels intéressés doivent soumettre un dossier de sélection qui se compose des pièces suivantes :

- ✓ **Un CV détaillé**, suivant le format standard fourni en annexe n°2 des documents, **des certificats de travail** pour chaque poste occupé et/ou mission effectuée au cours des trois dernières années avec les **coordonnées** (nom, titre, adresse e-mail et numéro de téléphone) du superviseur/employeur pour ces missions.

- ✓ **Une proposition financière** selon le modèle présenté en annexe n°4 (veuillez consulter l'annexe n°3 – Kit fiscal) **accompagnée des documents** (contrats, attestations, fiches de rémunération) pour les missions effectuées.

Les documents (Annexe n°2 : CV et Annexe n°4 : proposition financière) à remplir par les candidats ainsi que l'avis spécifique et la lettre d'invitation incluant les termes de référence sont disponibles en format électronique sur le site web <http://www.mcamorocco.ma/appel-d-offre>. Le dossier des candidats doit être rédigé en langue française et peut être transmis par e-mail (sous format pdf) ou déposé à l'**Agence MCA-Morocco**, à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 19 juin 2018 avant 16h00mn**.

A l'attention de l'**Agent de passation des marchés**

Agence MCA-Morocco

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education et de la Formation

Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rez-de-chaussée,

Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Morocco

Email : procurement@mcamorocco.ma

Veuillez consulter le lien ci-dessous pour la localisation géographique de l'adresse.

<https://www.google.com/maps/place/%D9%85%D9%84%D8%AD%D9%82%D8%A9+%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3+%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D8%A9%E2%80%AD/@33.978844,6.8691122,18z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x196d93ee9130a659!8m2!3d33.9792126!4d-6.8692178>

1. La sélection du consultant se fera sur la base des qualifications et les compétences ci-après :

Le/la Consultant(e) doit posséder les aptitudes, compétences et expériences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures (BAC+5 minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion, urbanisme, aménagement de territoire ou toute autre spécialité liée à l'objet de l'activité de la Gouvernance du foncier;
- Expérience professionnelle générale probante d'au moins 15 ans ;
- Expérience confirmée d'au moins 8 ans dans le domaine du foncier : Exercice de fonctions, réalisation ou conduite de projets ou de missions liées à la gestion/gouvernance foncière, à l'élaboration de projets de réformes en la matière, ... etc) ;
- Connaissances approfondies des enjeux liés aux diverses dimensions du foncier visées au point ci-dessus, dans le contexte marocain ;
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Capacité de travailler dans un environnement multidisciplinaire et de traiter avec diverses parties prenantes institutionnelles à différents niveaux hiérarchiques ;
- Capacités de travail en équipe et bonnes compétences relationnelles ;
- Maîtrise des langues arabe et française tant à l'écrit qu'à l'oral. Un bon niveau d'anglais est souhaitable ;
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs, power point, internet/messagerie électronique, ... etc).

Veuillez noter que le(a) meilleur(e) candidat(e) retenu(e) par le panel d'évaluation technique sera convoqué(e) à un entretien avant de procéder à l'ouverture de son offre financière, à la vérification du caractère raisonnable de ladite offre et à la négociation de son contrat.

2. Note sur l'éligibilité

- Veuillez noter que MCC ne permet pas d'engager les services d'un fonctionnaire sauf si (i) il/elle est en congé sans solde, (ii) il/elle n'est pas recruté(e) pour collaborer avec l'entité / institution/ service dont il dépendait avant d'être en congé sans solde, (iii) il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt (cfr. Paragraphe P1.B.1.9. de la section 1.B du MCC Program Procurement Guidelines).
- Les réglementations de MCC stipulent que les contrats de type "Consultant individuel" ne peuvent être signés qu'avec des personnes physiques (individus) et non avec des personnes morales (cabinets).

3. Note sur la fiscalité

- Les prestations réalisées dans le cadre de l'Agence MCA-Morocco et financées par MCC sont exemptées de la TVA mais ne sont pas exemptées des autres impôts. Veuillez-vous reporter à l'annexe n°3 (Kit fiscal pour les consultants individuels).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

M. Abdelghni LAKHDAR

Directeur général

Annexes jointes :

- Annexe n°1- Termes de référence
- Annexe n°2- Formulaire de CV
- Annexe n°3- Kit fiscal pour les consultants individuels
- Annexe n°4 -Modèle de proposition financière

ANNEXE 1.

TERMES DE REFERENCE



Termes de Référence

Consultant individuel sénior chargé d'apporter une Assistance technique à la Direction de la gouvernance du foncier

I- Introduction

1. Contexte général :

1.1. Informations sur le Compact II :

Le gouvernement du Royaume du Maroc (GdM) a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

1.1.1. Le projet « Education et formation pour l'employabilité » :

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de trois activités, à savoir « Education secondaire », « Formation professionnelle » et « Emploi ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions \$) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Cette composante sera déployée dans près de 100 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Formation professionnelle » (80,42 millions \$) s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.

L'activité « Emploi » (27 millions \$) couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'opérationnalisation d'un dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif des jeunes en difficulté et des femmes, qui sont au chômage ou économiquement inactifs, dans le marché du travail à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

1.1.2. Le projet « Productivité du foncier » :

Le projet « Productivité du foncier » vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Gouvernance du foncier » (10,5 millions \$) permettra d'appuyer le Gouvernement dans (i) l'élaboration d'une stratégie foncière nationale et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, selon une approche participative favorisant la recherche du consensus et l'appropriation de cette stratégie par tous les acteurs ; et (ii) la mise en œuvre des actions prioritaires dudit plan d'action.

L'activité « Foncier industriel » (127 millions \$) porte sur la mise en œuvre de trois composantes : (i) la création du Centre d'expertise pour le développement du foncier industriel (CEDFI) ; (ii) la conception d'un nouveau modèle de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes, tiré par la

demande du marché et privilégiant le partenariat public-privé et la durabilité environnementale et sociale. Ce modèle sera mis en œuvre, à titre pilote, dans trois zones industrielles ; et (iii) la mise en place d'un fonds pour les zones industrielles durables (FONZID) visant à soutenir des projets améliorant la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles.

L'activité « Foncier rural » (33 millions \$) a pour objectif de développer une nouvelle procédure optimisée et simplifiée pour la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation et régies par le dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 en propriétés individuelles au profit des ayants droit (opération connue sous le nom « melkisation »). Cette procédure optimisée sera mise œuvre, à titre pilote, sur une superficie de 46.000 hectares de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb.

1.2. Informations sur l'Agence MCA-Morocco :

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en septembre 2016, l'Agence est chargée de la mise en œuvre du Compact II.

L'Agence MCA-Morocco est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement et assisté d'un comité de gestion dans la supervision de l'exécution du Compact II.

Gérée par un Directeur général, l'Agence MCA-Morocco comprend des structures fonctionnelles et des structures d'appui, dont les missions et attributions sont définies dans la décision fixant l'organigramme de l'Agence, prise par le Président du Conseil d'orientation stratégique, sur proposition du Directeur général et après approbation dudit conseil.

L'Agence MCA-Morocco sera dissoute cent vingt (120) jours après la date d'échéance du Compact II.

La présente consultation concerne l'activité « Gouvernance du foncier » et porte sur la sélection d'un consultant individuel sénior chargé d'apporter une assistance technique à la Direction de la Gouvernance du foncier, relevant de l'Agence MCA-Morocco, dans le cadre de la réalisation de ses missions.

II- PRESENTATION DE L'ACTIVITE « GOUVERNANCE DU FONCIER »

1. Contexte général de l'activité « Gouvernance du foncier »

Le Maroc compte une structure foncière complexe résultant de la combinaison de plusieurs facteurs historiques, sociaux, économiques et autres. Cette structure est marquée par (i) une dualité du régime foncier avec l'existence d'un régime de l'immatriculation foncière et un autre régime fondé sur le droit musulman et par (ii) une diversité des statuts fonciers avec l'existence du foncier public ou géré par des organismes publics (domaine privé et public de l'Etat, domaine forestier, domaine des collectivités territoriales, terres collectives, terres guich, terrains habous) et des terres melk (propriétés privées).

Cette diversité de régimes et de statuts fonciers a donné lieu à la coexistence d'une pluralité de textes législatifs, réglementaires et procéduraux régissant le foncier, engendrant ainsi un manque d'homogénéité et de cohérence globale en matière foncière. Cette situation est encore amplifiée par la désuétude de ces textes si l'on sait que la création d'une bonne partie de ceux-ci remonte à près d'un siècle (depuis l'époque du protectorat français) et ce, hormis certaines réformes ponctuelles et partielles de temps à autre.

La pluralité des statuts fonciers a donné lieu, en outre, à la naissance d'une multitude d'organismes gestionnaires dont chacun s'occupe d'un type de foncier particulier, ce qui a rendu le secteur fortement cloisonné et manquant d'une vision globale et unifiée et a, en outre, longtemps constitué une entrave majeure à la mise en place d'une politique foncière de l'Etat efficace et efficiente.

L'absence d'une vraie politique foncière a donné lieu à des contraintes et des dysfonctionnements liés principalement à la gouvernance globale du foncier, à la gestion, la sécurisation et la valorisation du foncier, à l'aménagement du territoire et la planification urbanistique sur la base d'un système d'information coordonné et partagé, à la mobilisation du foncier pour les divers projets et stratégies de développement économique et social, à la régulation du marché foncier, à la transparence des procédures, à la justice foncière et l'égalité des chances quant à l'accès au foncier ainsi qu'à la prise en charge de la dimension environnementale et de développement durable.

Ce constat a été relevé dans divers travaux et études antérieures dont notamment ceux réalisés dans le cadre du développement du Compact II, ainsi que dans le cadre des assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social, organisées les 8 et 9 décembre 2015, sous le Haut Patronage de Sa majesté le Roi Mohamed VI qui a adressé aux participants à ces assises une Lettre Royale contenant ses directives et orientations en matière de politique foncière.

2. Consistance de l'activité « Gouvernance du foncier »

L'activité « Gouvernance du foncier », d'un budget global de 10,5 millions de dollars US, vise à appuyer le GdM dans la mise en place d'une politique foncière intégrée et efficace et ce, à travers (i) l'élaboration d'une stratégie foncière nationale avec un plan d'action et (ii) la mise en œuvre des actions prioritaires de ce plan.

Elle se présente selon les deux sous-activités comme suit :

2.1 Sous-activité 1 : Elaboration de la stratégie et de son plan d'action :

Elle est ventilée en deux composantes :

Composante 1 : Diagnostic / état des lieux et recommandations

Consiste en un diagnostic/état des lieux du secteur foncier au Maroc, complété par une revue des études et travaux antérieurs sur la question et par un benchmarking international.

Ce diagnostic s'articulera autour des principales thématiques, ci-après, qui pourraient être enrichies par d'autres thématiques à identifier :

- ✓ Revue des travaux, assises et études antérieures portant sur la question foncière au Maroc ;
- ✓ Cadre institutionnel et coordination stratégique ;
- ✓ Cadre juridique régissant le foncier (tous statuts et régimes confondus) ;
- ✓ Bases de données et systèmes d'information foncières ;
- ✓ Sécurité et justice foncières ;
- ✓ Inclusion sociale et équité de genre dans le domaine foncier ;
- ✓ Gestion du foncier public ;
- ✓ Foncier en relation avec l'aménagement du territoire et la planification urbanistique ;
- ✓ Foncier rural et développement de l'Agriculture ;
- ✓ Foncier et promotion de l'habitat abordable ;
- ✓ Rôle du foncier dans le soutien de l'investissement et le développement des stratégies sectorielles ;
- ✓ Régimes fiscal et de financement du foncier ;
- ✓ Relation du foncier avec l'environnement et le développement durable ;
- ✓ Formation de base et continue des ressources humaines dans les métiers du foncier.

L'objectif de cette composante est de cerner les contraintes majeures au niveau de chacune des thématiques et de proposer les recommandations pour les surmonter, selon une approche participative, inclusive et consensuelle.

Composante 2 : Elaboration de la stratégie foncière et de son plan d'action

Porte sur l'élaboration du projet de la stratégie foncière et de son plan d'action, en se basant sur les rapports des différentes études spécifiques qui seront menées, dont le rapport relatif à la présente consultation.

2.2 Sous-activité 2 : Mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'action :

Cette sous-activité consiste, comme précisé ci-dessus, en l'appui du GdM dans l'opérationnalisation du plan d'action de la stratégie foncière élaborée et dûment approuvée, à travers la mise en œuvre des actions prioritaires définies par ce plan et ce, durant la période et dans la limite du budget restants du Compact.

3. Pilotage et suivi de l'activité « Gouvernance du foncier »

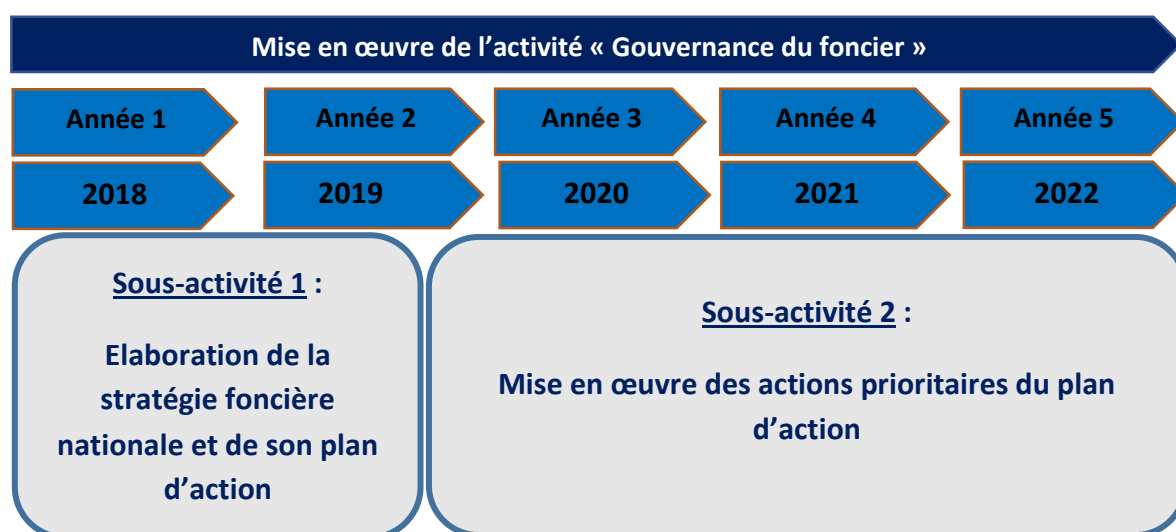
Un mécanisme de coordination au niveau national a été mis en place par le GdM à travers l'instauration, par décret n° 2-16-263 du 24 Mai 2016, d'une commission ministérielle intitulée « Commission Ministérielle Permanente de la Politique Foncière » visant à créer un cadre optimal pour la définition de la politique foncière de l'Etat, son déploiement et son suivi-évaluation et à atténuer le déficit de coordination entre les divers intervenants dans le secteur foncier.

Cette commission sera chargée, entre autres, de piloter et de superviser, en collaboration avec MCA-Morocco, l'élaboration de la stratégie foncière nationale et de son plan d'action, de son approbation ainsi que du suivi de sa mise en œuvre.

4. Calendrier prévisionnel de l'activité

Le calendrier global prévisionnel de la mise en œuvre de l'activité "Gouvernance du foncier" se présente comme suit :

Figure 1 : Calendrier global prévisionnel de l'activité Gouvernance du foncier



III- RESPONSABILITE DU CONSULTANT INDIVIDUEL

1. Responsabilités générales :

Le Consultant individuel engagé dans le cadre de la présente consultation sera responsable d'apporter l'assistance technique à la Direction de la Gouvernance du Foncier (DGF) dans la réalisation de ses missions, y compris la préparation, la supervision technique et le suivi de l'exécution des diverses prestations lancées ou à lancer par l'Agence MCA-Morocco dans le cadre de l'activité Gouvernance du foncier.

2. Responsabilités spécifiques :

Au titre de l'assistance technique à la DGF, le consultant individuel est chargé notamment de :

- Assister la DGF dans la programmation des diverses prestations à lancer et la préparation des termes de référence (TdR) y afférents;
- Établir et mettre en œuvre un système de suivi de performance et de l'état d'avancement des travaux des cabinets et des consultants engagés en termes d'exécution des tâches et de production des livrables;
- Examiner les livrables présentés par les cabinets et consultants engagés, rédiger les fiches de synthèse s'y rapportant, faisant ressortir son avis sur la conformité technique des livrables quant aux termes et spécifications des contrats et sur leur qualité, sur la pertinence et la faisabilité des recommandations dans le contexte national et ses suggestions d'amélioration le cas échéant, ainsi que sa proposition formelle quant à la réception des livrables;
- Consolider les avis et commentaires des parties prenantes sur les livrables présentés par les prestataires dans un format unique garantissant la traçabilité, échanger et communiquer avec les cabinets et les parties prenantes et assurer le suivi de la prise en charge desdits commentaires;

- Contribuer à la préparation des rencontres, réunions et ateliers de travail entre MCA-Morocco et les autres parties prenantes (Commission ministérielle permanente de la politique foncière, Conseil Economique, Social et Environnemental, Départements ministériels concernés,...), y assister et participer à l'animation des débats, élaborer les comptes rendus correspondants et veiller au suivi de la mise en œuvre de leurs conclusions;
- Contribuer à la préparation des présentations à effectuer par MCA-Morocco dans le cadre de l'activité « Gouvernance du foncier » à l'occasion des diverses réunions, rencontres et ateliers de travail;
- Prendre en charge des études spécifiques qui lui seront confiées dans le cadre de l'activité « Gouvernance du foncier » ;
- Prendre en charge toutes autres tâches liées à l'activité « Gouvernance du foncier » qui lui seraient confiées par la DGF.

Dans le cadre de l'exécution des prestations qui lui sont confiées, le consultant est appelé notamment à coordonner avec les autres structures du projet « Productivité du foncier » (foncier industriel et foncier rural) ainsi qu'avec les structures transverses dont particulièrement celles en charge de la performance environnementale et sociale (ESP) et de l'inclusion sociale et genre (ISG).

IV- QUALIFICATIONS REQUISES

Le Consultant individuel devra disposer des qualifications suivantes :

- Diplôme d'études supérieures (BAC+5 minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion, urbanisme, aménagement de territoire ou toute autre spécialité liée à l'objet de l'activité de la Gouvernance du foncier;
- Expérience professionnelle générale probante d'au moins 15 ans ;
- Expérience confirmée d'au moins 8 ans dans le domaine du foncier : Exercice de fonctions, réalisation ou conduite de projets ou de missions liées à la gestion/gouvernance foncière, à l'élaboration de projets de réformes en la matière, ... etc ;
- Connaissances approfondies des enjeux liés aux diverses dimensions du foncier visées au point ci-dessus, dans le contexte marocain ;
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse;
- Capacité de travailler dans un environnement multidisciplinaire et de traiter avec diverses parties prenantes institutionnelles à différents niveaux hiérarchiques;
- Capacités de travail en équipe et bonnes compétences relationnelles;
- Maîtrise des langues arabe et française tant à l'écrit qu'à l'oral. Un bon niveau d'anglais est souhaitable;
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs, power point, internet/messagerie électronique, ... etc).

V- DUREE ET LIEU DE LA PRESTATION

La durée globale de la mission du consultant retenu est de **48 mois maximum**, dont 6 mois pour la période de base et 42 mois pour les périodes optionnelles (7 périodes de six mois chacune), à compter de la date de notification de l'Agence MCA Morocco par un ordre de service de commencement et ce, sans que la durée globale ne dépasse la date de la fin du compact, soit le 30 juin 2022.

Sur la durée globale de 48 mois, le niveau d'effort est de 44 mois. Sachant que sur chaque 12 mois le niveau d'effort est de 11 mois.

Les périodes optionnelles pourront être confiées au consultant, selon le besoin et à la discrétion de MCA-Morocco, sous réserve de l'entière satisfaction de cette agence de ses prestations. Chaque période optionnelle sera activée par un ordre de service adressé par MCA-Morocco au consultant.

Le lieu de la consultation sera en fonction des besoins : bureau du Consultant ou bureaux de l'Agence MCA-Morocco à Rabat et peut nécessiter des déplacements.

Les déplacements sont initiés et approuvés au préalable par le commanditaire. Les frais de déplacements réels sont remboursés au consultant, conformément aux taux appliqués par MCA-Morocco a son personnel, sur présentation d'un travel expense report accompagné des pièces justificatives des dépenses encourues.

VI- REPORTING ET PAIEMENT

Le Consultant individuel est tenu de fournir à MCA-Morocco un rapport mensuel synthétisant l'ensemble des tâches et actions qu'il a réalisées au cours de chaque mois écoulé ainsi qu'un résumé des travaux prévus le mois suivant et ce, préalablement au paiement correspondant. Ce rapport est à présenter dans un délai maximum de 5 jours calendaires après la fin de chaque mois écoulé.

Par ailleurs, et à l'entame de sa mission, le consultant individuel est tenu de soumettre un rapport de démarrage faisant ressortir sa compréhension de l'activité « Gouvernance du foncier » et des missions qui lui sont confiées ainsi que son approche pour mener à bien sa mission et ce, dans un délai de 5 jour calendaire à compter de sa notification par l'Agence MCA-Morocco par un ordre de service de commencement.

En contrepartie de ses prestations, le consultant percevra, à échéance mensuelle, des honoraires forfaitaires.

ANNEXE N° 2 – FORMULAIRE DE CV

1. Poste proposé				
2. Nom du personnel	[insérer le nom en toutes lettres]			
3. Adresse email et téléphone	[insérer votre email adresse et votre numéro de téléphone]			
4. Date de naissance	[insérer date de naissance]	Nationalité	[Insérer nationalité]	
5. Niveau d'études	[indiquer les études universitaires et autres études spécialisées du personnel ainsi que le nom des établissements fréquentés, les diplômes obtenus et les dates d'obtention.]			
6. Affiliation à des associations professionnelles				
7. Autres formations	[Indiquer d'autres formations reçues/ diplôme(s) au-delà de la licence]			
8. Pays où le personnel a travaillé	[Donner la liste des pays où le personnel a travaillé au cours des 10 dernières années]			
9. Langues	[Indiquer pour chaque langue le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite]			
	Langue	Parlée	Lue	Écrite
10. Expérience professionnelle	[En commençant par son poste actuel, indiquer par ordre chronologique décroissant les emplois occupés par l'employé depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]			
	De [année] :		À [année] :	
Employeur :				
E-mail de l'employeur / ou du superviseur				
Poste(s) occupé(s):	Récapitulatif des références du consultant			
Détail des tâches attribuées	[Indiquer toutes les tâches à exécuter pour cette mission]			
11. Expérience du personnel qui illustre le mieux sa capacité	[Parmi les missions auxquelles le personnel a pris part, donner les informations suivantes pour les missions qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du personnel pour les tâches mentionnées]			

à assumer les tâches attribuées	au point 11.]	
•	Nom du projet ou de la mission :	
•	Année :	
•	Lieu :	
•	Client :	
•	Projet principal :	
•	Poste occupé :	
•	Tâches et activités exécutées :	

12. Références :

[Indiquer au moins trois références différentes ayant une bonne connaissance de votre travail et fournir une attestation d'emploi ou certificat de bonne réussite des missions similaires ou recommandations pour chaque poste occupé et/ou missions similaires effectuées [Inclure le nom de chaque référence, son titre, son numéro de téléphone et **son adresse courriel.**]. [L'Agence MCA-Morocco se réserve le droit de contacter d'autres sources et de vérifier les références apportées, en particulier pour les interventions dans les projets financés par MCC.]

13. Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie en mon âme et conscience que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je reconnais que toute fausse déclaration faite intentionnellement constituera un motif de disqualification, ou de renvoi, dans le cas où je serais engagé(e).

Je soussigné(e), affirme par la présente que j'accepte de répondre à l'invitation et que je suis capable et disposé(e) à travailler pour la/les période(s) prévue (s) dans les termes de référence.

Signature du Consultant

ANNEXE N°3 - KIT FISCAL POUR LE CONSULTANT INDIVIDUEL

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord de 609(g)/CIF ou du Compact sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée, y compris la TVA à l'importation.
- Pour tous les autres taxes et impôts payés au Maroc : les impôts sur les bénéfices et revenus, patrimoine, biens et taxes *ad valorem*, les retenues d'impôt, le consultant non-résident recevra du Gouvernement du Maroc la preuve de paiement, pour lui éviter la double imposition.
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.
- L'Agence MCA-Morocco procédera à la retenue à la source de 30% au titre de l'Impôt sur le Revenu sur tous les montants bruts réglés en faveur des consultants individuels (Marocains ou pas), (résidents ou pas).

ANNEXE N°4-

MODELE DE LA PROPOSITION FINANCIERE

**TITRE DE LA MISSION : ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DIRECTION DE LA GOUVERNANCE DU FONCIER DANS LA
REALISATION DE SES MISSIONS**

REFERENCE DE LA MISSION : ICS/MCA-M/LG-05/COMPACT

<u>DESCRIPTION</u>	<u>TAUX MENSUEL BRUT EN DH (*)</u>	<u>MONTANT FORFAITAIRE BRUT TOTAL EN DH-</u>
Montant brut des honoraires hors frais de déplacement (**) - pour les deux périodes (44 mois)		

(*) :

- ✓ Le taux d'honoraire brut de la période de base sera le même appliqué pour les périodes optionnelles.
- ✓ La Proposition financière doit être libellée comme suit :
 - Pour les résidents au Maroc : la devise de la soumission est le Dirham marocain.
 - Pour les non-résidents au Maroc : la devise de soumission est le dollar américain (USD).

():**

Les déplacements sur le terrain sont initiés par le commanditaire et / ou le consultant, approuvés au préalable par le commanditaire. Les frais réels seront remboursés au consultant conformément aux taux appliqués par MCA-Morocco à son personnel, sur présentation d'un travel expense report accompagné des pièces justificatives des dépenses encourues.

N.B.

1. L'Agence MCA Morocco procédera à la retenue à la source de 30% au titre de l'Impôt sur le Revenu sur **tous les montants bruts réglés** en faveur des consultants individuels (Marocains ou pas), (résidents ou pas). Il est essentiel donc de prendre cette retenue en compte dans le calcul des honoraires et des frais.

2. Le montant forfaitaire brut proposé doit inclure les honoraires du consultant, les impôts de 30 pour cent à déduire, les voyages du pays de résidence habituel du consultant au Maroc, les frais de résidence au Maroc et tous les autres frais pour accomplir la mission.

NOM DU CONSULTANT :

SIGNATURE :